

Projet Alimentaire Territorial  
Restauration collective  
Commercialisation de proximité

**Les infos du réseau**



## MANGEONS LOCAL 66 : CHARTRE ETHIQUE ET PREMIERES ACTIONS PREVUES

*Les membres fondateurs de l'association se réunissent autour de la rédaction de la charte éthique. Ce document explicite les valeurs défendues, les enjeux ainsi que les engagements des membres.*

**On y retrouve les principes fondateurs et les objectifs de l'association :**

- fédérer les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation et les institutions
- œuvrer pour proposer une alimentation de qualité et de proximité
- favoriser une économie plus circulaire sur le territoire
- promouvoir les pratiques vertueuses pour l'environnement
- favoriser l'équité et la solidarité
- contribuer à l'évolution des pratiques et des pensées

Ce document énonce également les engagements des membres de l'association, à savoir solidarité, confiance, discrétion et transparence.

La charte éthique sera soumise à l'ensemble des membres actuels et futurs de l'association, pour approbation de ses principes.

**Les premières actions de l'association vont être initiées en début d'année 2022.**

**Elles s'axent autour de 4 thèmes :**

- réunions de travail avec les acteurs de la restauration collective (gestionnaires et cuisiniers) en lien avec l'offre locale et la gamme de la future plateforme
- état des lieux de l'offre d'animation et de sensibilisation sur l'agriculture et l'alimentation sur le territoire (offre pédagogique et grand public)
- ateliers avec l'Association des Maires sur les marchés de plein vent
- atelier de travail thématique sur le gaspillage alimentaire : acteurs et actions existantes, recueil des besoins et co-construction d'un programme d'actions

## PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Projet Alimentaire Territorial porté par l'association Mangeons Local 66 est deux fois lauréat du Plan de France Relance pour les volets A et B. Au total, ce sont 336 000 € d'aide mobilisés.

Les subventions accordées dans le cadre du volet A ont permis d'embaucher un animateur à temps plein. Le volet B permettra de cofinancer plusieurs actions portées par les partenaires sur 2022-2023 :

- **2 stages de fin d'étude pour poursuivre le diagnostic et définir la stratégie** - Chambre d'agriculture des P.O.
- **projet sur le recyclage dans les cantines scolaires** - commune Le Barcarès
- **diagnostic d'utilisation des biodéchets et mise en place d'espaces tests** - CivamBio66
- **formation des responsables de cantines à l'adaptation des menus aux produits locaux et bio** - CivamBio66
- **équipement d'un camion cuisine et animation d'ateliers cuisine itinérants** - la Banque Alimentaire
- **mutualisation de la logistique de livraison des producteurs** - CivamBio66
- **promotion de nouveaux circuits de vente sur les aires de covoiturage** - Chambre d'agriculture des P.O.
- **valorisation des producteurs du marché de gros auprès des professionnels** - Perpignan Méditerranée Métropole
- **création de la plateforme d'approvisionnement en produits locaux** - SCIC LE LOCAL
- **réalisation de supports pédagogiques pour les convives de la restauration collective** - Chambre d'agriculture des P.O.
- **opérations pédagogiques de découverte de l'agriculture locale** - Chambre d'agriculture des P.O.
- **opérations pédagogiques sur le bio dans les établissements** - CivamBio66
- **opérations de découverte du marché de gros pour les scolaires** - Perpignan Méditerranée Métropole
- **campagne de promotion « Agriculture et alimentation »** - Chambre d'agriculture des P.O.

Ces subventions prouvent l'importance de l'action de Mangeons Local 66 et valident la démarche et le plan d'action construit entre ses membres.



Cela fait désormais plusieurs mois que **Ferdinand HARISPOUROU** a pris ses fonctions d'Animateur du Projet Alimentaire Territoriale Mangeons Local 66. Ferdinand débute ses missions en lien avec la création de la SCIC Plateforme d'approvisionnement en produits locaux, la rencontre des acteurs et l'information autour de l'association.

**Vous pouvez le joindre au 07.70.03.94.77 et à l'adresse : [mangeonslocal66@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:mangeonslocal66@pyrenees-orientales.chambagri.fr)**

# CREATION DE LA PLATEFORME « LE LOCAL »



*La plateforme départementale d'approvisionnement en produits locaux et en produits bio est en cours de création. Elle a pour vocation de répondre collectivement aux marchés publics et de fournir une solution logistique aux producteurs.*

Tout au long de l'année 2021, le groupe projet a défini les bases fonctionnelles, organisationnelles ainsi que la gouvernance de la future Société Coopérative d'Intérêt Collectif. La forme juridique SCIC permet d'associer l'ensemble des parties prenantes de son activité à la direction au travers de collèges d'acteurs. L'objectif est donc de faciliter les échanges entre fournisseurs et acheteurs sur la gestion économique, logistique tout en formalisant des engagements éthiques communs.

Le 29 octobre dernier, le groupe projet s'est rendu sur le MIN de Toulouse afin de rencontrer l'association « Produit sur son 31 ». Créée en 2012, l'association est, à l'origine, l'initiative d'une vingtaine de producteurs désireux de vendre leurs produits aux différents débouchés Toulousains. 10 ans plus tard, elle compte 9 employés, 660m<sup>2</sup> de local et un chiffre d'affaire de 3 millions d'euros. 8 personnes des Pyrénées-Orientales ont pu questionner le lancement, la stratégie et le fonctionnement opérationnel de cette plateforme. **Des échanges et partages d'expériences riches qui seront très certainement renouvelés lorsque nous serons en phase de démarrage dans les prochains mois.**

## Vous avez envie d'être acteur de l'approvisionnement local dans les Pyrénées-Orientales

Vous êtes producteur ou professionnel de la Restauration Hors Domicile ?  
Votre participation à ce projet fait sens !

Pour toutes informations complémentaires,  
vous pouvez vous adresser au : 07.70.03.94.77 et à  
l'adresse : [mangeonslocal66@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:mangeonslocal66@pyrenees-orientales.chambagri.fr)

Depuis Septembre 2021, la création de la SCIC a été engagée. Le 17 Novembre 2021, les membres fondateurs ont installé le premier Conseil d'Administration.

Collèges	Membres du Conseil d'Administration
Producteurs indépendants	Didier Salgado, Christine Faraud, Nicolas Sauvaget
Producteurs en groupement	Coopérative La Melba, SICA Nat et Bio, SARL SiBio
Acteurs publics	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales, Département des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, EPLEFPA Perpignan Roussillon
Société civile	CivamBio66
Salariés	A venir

M. Didier Salgado a été élu président de la société, secondé par un vice-président, M. Christian Soler, représentant de la Chambre d'agriculture.

Le nom de la plateforme a également été voté, la SCIC s'appelle désormais « **LE LOCAL, fournisseur de saveurs de Pyrénées-Orientales** ». Les prochaines étapes de la création sont la constitution du capital social, l'envoi du dossier de création et l'immatriculation de la société. Suite à cela, le Conseil d'Administration inaugurera formellement la création de la société.

**LE LOCAL** ambitionne un lancement d'activité pour le premier trimestre 2022.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser au : 07.70.03.94.77 et à l'adresse : [mangeonslocal66@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:mangeonslocal66@pyrenees-orientales.chambagri.fr)

# SOUTIEN A CERTAINES CANTINES SCOLAIRES



**Le plan France Relance de 100 milliards d'euros, présenté par le gouvernement le 3 septembre 2020, comporte un volet d'1,2 milliards d'euros en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Cette opération comporte un soutien à certaines cantines scolaires, à hauteur de 50 million d'euros.**

Ce soutien vise à aider des petites communes à investir pour la mise en place des **mesures issues de la « loi EGAlim »**, dans leur service de restauration scolaire :

- investissements matériels,
- investissements immatériels,
- prestations intellectuelles (formations, audits, conseils, études).

L'aide s'adresse aux communes bénéficiaires de la fraction cible de la dotation de solidarité rurale en 2020 (DSR Cible) et aux EPCI ayant acquis la compétence pour la restauration scolaire de ces communes. Le montant de l'aide sera déterminé à partir du nombre de couverts annuels dans les cantines :

**Cette mesure est prolongée jusqu'au 30/06/2022.** Pour en bénéficier, la commune ou l'EPCI complète impérativement le formulaire de demande de subvention et l'adresse par courrier postal à l'ASP avec l'ensemble des pièces justificatives demandées.

**Pour toutes informations complémentaires**, adressez-vous à Ferdinand Harispourou au 07.70.03.94.77 et à l'adresse [mangeonslocal66@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:mangeonslocal66@pyrenees-orientales.chambagri.fr).

Nombre de repas servis sur l'année scolaire 2018/2019	Plafond
Nombre de repas inférieur à 3 333	3 000 €
Nombre de repas compris entre 3 334 et 6 999	3 000 € + 0,90 €/repas à partir du 3 334ème
Nombre de repas compris entre 7 000 à 13 999	6 300 € + 0,70 €/repas à partir du 7 000ème
Nombre de repas compris entre 14 000 et 27 999	11 200 € + 0,60 €/repas à partir du 14 000ème
Nombre de repas compris entre 28 000 et 55 999	19 600 € + 0,50 €/repas à partir du 28 000ème
Nombre de repas au-delà de 56 000	33 600 €

## LAIT ET FRUITS A L'ECOLE, UN PROGRAMME FINANÇÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE



**Vous êtes un établissement scolaire public ou privé, ou une collectivité :**

Bénéficiez d'une aide de l'Union Européenne pour distribuer entre 2 et 4 portions de produits par semaine lors des goûters :

- Pommes, bananes, agrumes
- Autres fruits
- Fruits frais découpés et emballés
- Lait liquide nature

A savoir que les fruits et légumes achetés frais et entiers peuvent être distribués frais (entiers, prédécoupés ou pressés), ou transformés sur place (cuits sous forme de purée ou de jus).

Les deux périodes sur lesquelles l'aide s'applique sont du 1er janvier au 15 avril et/ou du 16 avril au 31 juillet 2022.

**Pour connaître les modalités de cette mesure,**

Gilles PLANAS de la Chambre d'agriculture vous accompagne au 06.07.83.93.42 et à l'adresse [g.planas@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:g.planas@pyrenees-orientales.chambagri.fr).

	Poids minimum portion	Subvention forfaitaire par portion	
		Produits conventionnels	Produits bios
<b>Pommes, bananes, agrumes</b>	100 g	0.17€	0.23€
<b>Autres fruits</b>	100 g	0.3€	0.53€
<b>Fruits frais découpés, emballés</b>	100 g	0.63€	0.95€
<b>Lait liquide nature</b>	125 ml	0.10€	0.14€



Programme de l'Union européenne à destination des écoles



Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales

